



Les Avantages Particuliers Pour l'achat d'une Prius (en vigueur au 1/01/2008)

Bonus Ecologique

Conformément au décret n°2007-1873 du 26/12/2007 instituant une aide à l'acquisition des véhicules propres, les personnes physiques bénéficient d'un bonus écologique de 2 000 € à l'achat ou à la prise en location (LOA sans limite de durée ou LLD de 24 mois minimum) d'une Toyota Prius.

2 cas de figure :

**Pas de reprise d'un véhicule
particulier de plus de 15 ans**

OU

**Reprise pour destruction d'un véhicule
particulier de plus de 15 ans (Article 4
du Décret n° 2007-1873 du 26/12/08)**

**BONUS ECOLOGIQUE
DE
2 000 €**

NON

La carte grise du véhicule est au
nom de l'acheteur de la Prius
depuis au moins 6 mois et fait
l'objet d'un contrat d'assurance
valable

OUI

**BONUS ECOLOGIQUE
DE
2 300 €**